

Annexe Projet d'arrêté cartographie CSA du MAA

La liste des formations spécialisées citées à l'alinéa 2 de l'article 7 de l'arrêté portant institution et composition des comités sociaux d'administration du ministère en charge de l'agriculture est la suivante :

- Formation spécialisée au comité social d'administration de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt des Hauts de France;
- Formation spécialisée au comité social d'administration de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Normandie ;
- Formation spécialisée au comité social d'administration de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Formation spécialisée au comité social d'administration de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt du Pays de la Loire ;
- Formation spécialisée au comité social d'administration de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Corse ;
- Formation spécialisée au comité social d'administration de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte.